

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	11
Votants	13

L'an deux mille dix ;

Le 6 septembre 2010 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 01/09/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – HEURA - FOURNY – LACROIX – YACOUB – ROBERT – FASOLA – BENABEN

REPRESENTES : Monsieur KAIL par Madame FOURNY
Monsieur AUDIBERT par Monsieur ESCRIOU

ABSENTES : Madame DE LA ROCCA – Madame BEUCHE

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter, un agent non titulaire du grade d'attaché dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 5, de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour exercer les fonctions de directeur général des services.

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiées, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 07 juin 2010, modifiant le tableau des effectifs de la commune et autorisant notamment la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux.

Autorise le Maire à recruter pour une durée de trois ans, un agent non titulaire à temps complet correspondant au grade d'attaché territorial, pour exercer les fonctions de directeur général des services.

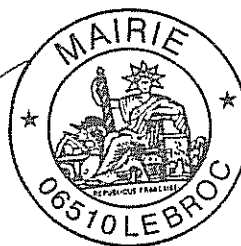
La rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base du 8^{ème} échelon de l'indice brut 625 indice majoré 524, du cadre des emplois des attachés territoriaux. Cet agent bénéficiera en outre du régime indemnitaire applicable aux agents de la collectivité par référence au cadre d'emploi mentionné. (Délibération du 28 septembre 2009).

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement.

Le Maire informe que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 13
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 11/09/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 12/09/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication.

